

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 20

Artikel: Quelques mots sur le tir au fusil dans notre armée
Autor: Gaulis, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330605>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ont été heureux de se trouver au milieu des descendants des fondateurs de la Patrie commune et de visiter le berceau d'une liberté chèrement achetée, dont le dépôt nous est maintenant confié.

Fiers de cet honneur, travaillons tous à nous en rendre dignes, et que chacun de nous, à l'exemple de Winkelried, soit toujours prêt à mourir pour la Patrie et à tout sacrifier pour la Liberté !

Lausanne, le 9 septembre 1865.

*Le président du Comité,
E. TISSOT, lieut.-colonel.*

QUELQUES MOTS SUR LE TIR AU FUSIL DANS NOTRE ARMÉE.

Il est superflu de chercher à faire ressortir combien l'introduction du fusil rayé dans toute l'armée est importante et les nouveaux efforts qu'elle nécessite pour le perfectionnement du tir. Gouvernements et soldats l'ont également compris, et, de toutes parts, un élan réjouissant s'est fait remarquer pour encourager l'exercice du tir : de la part des autorités, en accordant des subventions aux sociétés de tir et en créant des écoles de tir ; de la part des soldats, en se faisant recevoir dans les sociétés de tir aux armes de guerre et en prenant part aux exercices libres qu'elles organisent. — Chacun a senti que l'amélioration du tir devait accompagner l'amélioration des armes. Toutefois, hâtons-nous de le dire, il reste encore beaucoup à faire, et si l'on peut se féliciter de ce qui s'est passé depuis deux ans à cet égard dans notre canton (Vaud), il ne faut s'en féliciter que comme d'un symptôme encourageant pour l'avenir.

Malheureusement dans notre canton, tout effort énergique amène assez généralement à sa suite un temps d'arrêt ou de repos qui peut facilement devenir un temps de recul. Prenons-y garde et évitons-le, car ce qui a été fait est peu de chose en comparaison de ce qui reste encore à faire.

En effet, quelle est la première chose nécessaire pour pouvoir s'exercer au tir ? Evidemment c'est, après la possession des armes, la création d'emplacements de tir convenables. Or c'est ce qui manque encore dans un très grand nombre de localités, et il sera assez difficile, vu le morcellement énorme de la propriété et son haut prix, de créer de tels emplacements. Pour y arriver il ne suffit plus uniquement du concours des militaires, il faut aussi celui des autorités civiles et de la population en général. Sous ce rapport, nous pouvons nous féliciter

d'être dans un pays où le tir est populaire ; mais pouvons-nous dire d'une manière absolue que le militaire y est populaire et que tous ceux qui sont disposés à favoriser certains exercices de tir, seront aussi portés à favoriser le tir de guerre ou tir militaire ? Nous posons la question sans oser la résoudre. Il nous paraît cependant que depuis quelques années certains changements dans notre organisation militaire ont eu pour effet de dépopuleriser le militaire chez nous. C'est là un mal ; comment y remédier ? Organiser les exercices de tir de telle manière qu'ils remplacent en quelque sorte pour les populations les spectacles militaires que le service sédentaire leur procurait ; obtenir que les abbayes militaires se dissolvent peu à peu au profit des sociétés de tir aux armes de guerre ou bien qu'elles leur accordent leur concours financier pour l'acquisition de lignes de tir.

Les abbayes militaires, qui ont joué un rôle si important dans notre canton, ont généralement perdu de leur prestige, et plusieurs d'entre elles pourraient disparaître sans grand inconvénient, nous dirons même avec grand profit, si l'on se place au point de vue de la discipline et du véritable esprit militaire.

Ici nous arrivons à une proposition que nous soumettons à l'assemblée et qui nous paraît avoir droit à un examen sérieux, c'est l'*introduction d'exercices annuels de tir de guerre dans chaque contingent*, sauf pour les très petits contingents qui pourraient se réunir entre eux pour atteindre un effectif que l'on porterait à 100 hommes au minimum. Ces exercices se feraient militairement, sous la direction d'officiers capables, et devraient remplacer, au moins pour les réserves fédérale et cantonale, les exercices de tir tout à fait insuffisants des cours de répétition.

Ce qui nous engage à formuler cette proposition, c'est l'insuffisance absolue des sociétés libres de tir pour procurer un exercice efficace à la grande masse des soldats.

En effet, qu'arrive-t-il avec les sociétés de tir ? C'est que les hommes qui ont quelque aptitude pour le tir et quelque argent à dépenser sont seuls à y prendre part, et que la grande majorité des soldats s'abstient complètement. Notre désir serait que l'on pût combiner les exercices militaires de tir, dont nous proposons l'introduction, avec les exercices des sociétés libres de tir, en instituant par exemple pour les tirs militaires des prix auxquels n'auraient droit que ceux qui auraient produit la preuve qu'ils ont tiré leur nombre réglementaire de coups dans une société de tir aux armes de guerre.

Les idées que nous venons d'émettre auraient besoin d'être longuement développées et ne doivent être considérées pour le moment que comme un sujet de discussion. Notre but est simplement d'attirer

l'attention sur ce fait que le tir de guerre ne pourra pas être exercé d'une manière suffisante si l'on s'en tient aux sociétés de tir.

Ceci nous amène à aborder la question de l'instruction préliminaire et fondamentale que doivent recevoir nos milices dans les écoles de recrues.

Il est certain qu'appelés à acquérir un ensemble considérable de connaissances dans un temps très limité, il n'est pas question d'exiger que l'on obtienne de nos soldats une instruction complète sur le tir à la sortie de l'école militaire ; mais le but qu'il nous semble indispensable de poursuivre, c'est de mettre le soldat en mesure, par une instruction préparatoire bien ordonnée, de se perfectionner réellement. Des principes solides et très élémentaires, voilà ce qu'il faut aux recrues. Ainsi nous voudrions qu'après un premier exercice de tir à balle, tous les hommes dont le tir serait resté au-dessous d'une moyenne, fussent réunis en classe et reçussent une leçon individuelle de pointage au chevalet. Il arrive fort souvent que des hommes ne savent pas viser, et alors malgré la solidité de leur bras et la qualité excellente de leur vue, ils resteront mauvais tireurs et incapables d'aucun perfectionnement, en dépit des exercices de tir auxquels on les soumettrait plus tard, si l'on ne prend pas soin de corriger les vices fondamentaux remarqués en eux.

Nous voudrions que dans les écoles militaires il y eût au moins 3 exercices de tir individuel ; les deux premiers pourraient n'être que de 10 coups par homme, aux distances de 200 à 300 pas ; le troisième exercice serait d'au moins 20 coups, aux distances de 400 à 600 pas. Ensuite viendraient au moins deux exercices de tir en chaîne et à rangs serrés, à distances diverses, de 20 coups au moins chacun.

Les premiers exercices devraient être faits avec des classes très peu nombreuses, au plus de 15 ou 20 hommes. Pour cela on pourrait, après les 8 premiers jours d'école, envoyer chaque jour au tir à courte distance une classe ou deux, et cela pendant une quinzaine de jours, de telle sorte que chaque soldat eût reçu deux leçons de tir élémentaire et individuel.

Il est très important, dans les écoles de recrues, d'exercer avec soin le tir individuel puisque c'est le point de départ de tous les autres et le seul qui procure au soldat une connaissance complète de son arme et lui permette de se rendre compte des fautes qu'il commet et de les corriger.

A cette occasion, l'on ne saurait trop recommander aux autorités cantonales de laisser en la possession du soldat l'arme avec laquelle il serait appelé, cas échéant, à combattre ; la connaissance parfaite de l'arme est très importante en raison des différences très sensibles qui

existent entre tel ou tel fusil, surtout au point de vue des déviations latérales qui sont souvent assez importantes.

L'introduction dans l'armée d'un fusil de grand prix impose l'obligation de vouer une grande attention à l'enseignement de tout ce qui concerne la connaissance de l'arme, son entretien et sa nomenclature. Dans les écoles militaires ces leçons devraient être données sous la surveillance de tous les officiers sans exception, et par classes aussi peu nombreuses que possible. Ainsi il est très regrettable de voir souvent dans nos écoles militaires un seul instructeur, assisté d'un officier de semaine seulement, donner la leçon à 130 recrues.

Les officiers chargés de surveiller cette leçon devraient recevoir eux-mêmes, un peu auparavant, une instruction pratique, le fusil et le tourne-vis à la main ; ils apporteraient ainsi un intérêt beaucoup plus grand à la leçon donnée aux recrues.

Le soldat sortant de l'école militaire, connaissant son arme et ayant reçu une bonne instruction élémentaire sur le tir, entre dans sa compagnie et passe sous les ordres immédiats de l'officier de troupe. Si celui-ci est à la hauteur de sa tâche, l'instruction qu'aura reçue le soldat profitera à l'armée, sinon elle sera rendue presqu'inutile. Il est donc absolument nécessaire que l'officier reçoive lui aussi une solide instruction. Il devra, comme le soldat, connaître l'arme et savoir s'en servir, mais il devra de plus être très exercé dans l'art d'apprécier les distances, car ce sera lui et non le soldat qui commandera le feu et qui indiquera sous quelle hausse il faudra tirer. D'ailleurs il sera impossible de donner au soldat une instruction suffisante sur ce point ; il pourra recevoir d'utiles directions, mais il faudra toujours que l'officier en sache plus long que lui, sous peine de perdre toute autorité et toute considération.

Les règlements de tir donnent bien de très utiles directions sur la manière d'apprécier les distances, mais elles sont très insuffisantes sans la pratique, ne fût-ce qu'en égard aux différences de force et de longueur de vue qui existent entre chaque homme.

A cet égard, il nous paraît qu'il y a beaucoup à faire, et qu'une portion plus considérable du temps consacré aux officiers dans les écoles de recrues devrait être employée à des exercices d'appréciation des distances. Ici il est prouvé que l'exercice joue un rôle immense et que l'on peut acquérir en peu de temps une grande habileté ; on ne saurait trop recommander à MM. les officiers de ne négliger aucune occasion de se livrer à cet exercice qui est utile non-seulement pour le tir, mais encore pour les manœuvres en général. Il est regrettable de voir l'indifférence qu'apportent beaucoup d'officiers à tout ce qui concerne le tir, et il est malheureusement présumable que devant

l'ennemi il s'en trouverait plusieurs qui seraient, uniquement par leur faute, très au-dessous de leur tâche.

Quelques observations sur la longueur des espaces dangereux aux diverses distances montreront à quel point il est important pour l'officier d'être très instruit dans la connaissance des distances.

Au-dessous de 300 pas, pour un tireur qui vise bien, l'espace dangereux sera presque aussi étendu que la portée du projectile ; toutefois, déjà à cette distance, si l'ennemi est à demi-défilé, qu'il n'offre à l'œil qu'un objectif de 3 pieds de hauteur (cas qui se présentera fréquemment à la guerre), et que le tireur fasse dans l'appreciation de la distance une erreur en plus de 50 pas, il en résultera que les premiers rangs seront complètement épargnés.

A 400 pas, l'espace dangerenx est de 197 pas; mais si nous supposons encore un ennemi à demi-masqué, comme dans le cas précédent, l'espace dangereux sera encore assez considérable en deçà de l'ennemi pour rendre le tir utile si l'on tire avec une hausse trop faible, mais une erreur de 50 pas en plus aurait pour résultat de mettre une colonne entière de 30 pas de profondeur complètement à l'abri du feu.

Si l'ennemi est à 500 pas (l'espace dangereux à cette distance est de 134 pas) et en supposant que l'on tire avec une erreur en plus de 50 pas, le tir sera encore meurtrier pour la 2^{me} division d'une colonne serrée non défilée, mais ne le sera plus du tout pour la 1^{re} division ; si l'erreur est en moins, on aura la chance de toucher les pieds des hommes des deux premiers rangs.

A 600 pas (espace dangereux 107 pas), une erreur de 50 pas en plus met à l'abri du feu une colonne serrée de bataillon toute entière, la même erreur en moins rendra le feu complètement infructueux.

Il est à remarquer que dans les tables de tir en général, les espaces dangereux sont calculés dans l'hypothèse que l'ennemi offre un relief de 6 pieds au-dessus du sol. Pour être vrais, ils devraient être calculés dans l'hypothèse d'un relief de 5 pieds seulement, et, même calculés d'après cette hypothèse, ils seraient encore plus favorables que la réalité. Dans notre pays surtout dont le terrain est très ondulé, il sera toujours facile à l'ennemi de n'offrir, même debout, qu'un relief de 3 à 4 pieds ; il en résulte qu'en réalité les espaces dangereux sont très courts dès que l'objectif est à plus de 400 pas, et que les erreurs dans l'appreciation des distances deviennent très graves.

Pour parer aux erreurs inévitables dans l'estimation des distances et à celles qui proviennent des déviations latérales du projectile, il y a certaines précautions à prendre.

Ainsi, devant une troupe déployée offrant peu de profondeur, il vaudra mieux tirer trop bas que trop haut; devant des masses profondes, au contraire, il vaudra mieux tirer avec un peu trop de hausse.

Quant aux déviations latérales, elles ont lieu uniformément de gauche à droite avec notre nouveau fusil d'infanterie, et surtout avec le fusil de chasseur, et elles sont encore augmentées dans le même sens par le mouvement qu'imprime à l'arme la pression du doigt sur la détente; aussi prennent-elles, aux grandes distances, des proportions énormes. Nous estimons que dans un tir de guerre, il sera toujours prudent de recommander aux hommes de viser à gauche du centre des lignes ennemis avec une marge de 3 files au moins au-delà de 500 pas, et pouvant aller jusqu'à 6 files à 800 pas.

Dans le tir d'exercice aux grandes distances, les déviations latérales devront être étudiées avec soin, et pour cela il faudra nécessairement tirer sur plusieurs mannequins réunis de manière à avoir un objectif d'au moins 12 pieds de longueur. Ce n'est qu'ainsi que les tireurs pourront se rendre compte des erreurs de leur tir.

Relativement à la hausse, qu'il nous soit permis à la fin de ce petit travail, d'exprimer notre opinion sur leur usage. Il nous paraît que devant l'ennemi la hausse ne doit être employée que dans des cas déterminés et en général seulement aux distances dépassant 500 pas, c'est-à-dire à celles où le tir sur des hommes isolés devient presque impossible, et où l'on ne doit plus tirer que sur des masses.

Au-dessous de 500 pas, les hommes devraient être exercés à tirer sans hausse, et leur tir serait encore très efficace. A 500 pas il suffirait de viser un peu au-dessus des têtes. Toutes les fois que l'on tirera sur un ennemi en marche, l'usage de la hausse sera dangereux, et il sera préférable de laisser le soldat viser haut ou bas, suivant que l'ennemi paraîtra s'avancer ou reculer, surtout s'il se meut au pas de charge ou au pas de course. Nous reconnaissons toutefois que l'usage de la hausse sera très utile lorsque le tireur sera à l'abri, qu'il défendra des positions dont les distances seront connues ou qu'il sera facile de déterminer au moyen de quelques essais à 3 distances différentes faits par les meilleurs tireurs de la troupe. En un mot, pour que la hausse ne devienne pas un trompe-l'œil, il faut que tireur et but soient dans un état de stabilité relatif.

Il résulte des observations qui précèdent sur le résultat du tir dans de bonnes conditions, que jusqu'à 500 pas il peut être fort meurtrier, tandis qu'au-delà, il ne le sera que dans des cas exceptionnels. Avec de bons carabiniers par exemple et dans de bonnes positions, il pourra être fait usage du tir à grande hausse, sans pour cela perdre complètement ses munitions, mais avec de l'infanterie ordinaire, le tir à

plus de 500 pas sera le plus souvent inutile et même nuisible, puisque d'un côté il y aura épuisement de munitions et de l'autre sécurité chez l'ennemi qui aura intérêt à laisser brûler force cartouches.

Les milices ayant le défaut de faire feu dès qu'elles aperçoivent l'ennemi, il importe que les officiers qui les commandent déploient beaucoup d'autorité pour empêcher la chose. Ils peuvent d'autant plus qu'avec la célérité que l'on peut apporter dans la charge il est encore possible de lancer 3 décharges contre un ennemi qui de la distance de 500 pas s'avance au pas de course pour charger à la bayonnette ; or 3 décharges dans de bonnes conditions sont bien de nature à bouleverser les rangs ennemis et à ralentir sinon arrêter sa marche.

Un exercice que l'on ne saurait trop recommander, c'est le tir à genoux ; il donne une grande solidité et permet de viser à grande distance des objectifs que l'on ne pourrait viser facilement debout ; de plus, il inspire beaucoup de confiance à la troupe qui se sent mieux à l'abri du feu ennemi ; il peut se faire sur deux rangs et à rangs serrés aussi bien qu'en chaîne.

CONCLUSION.

La possession par une armée d'excellents fusils rayés n'est rien si cette armée n'est pas bien exercée au tir de guerre et si les officiers destinés à la commander n'ont pas les connaissances requises sur ce point. Il est également incontestable que dans un pays coupé comme le nôtre, où l'ennemi ne peut pas opérer en plaine avec de grandes lignes d'artillerie et de cavalerie, et où il est facile de prendre des positions solides, le tir de l'infanterie est appelé à jouer un grand rôle ; il doit par sa supériorité faciliter prodigieusement la défense du territoire et concourir au maintien de nos libertés si chèrement conquises dans un temps où les armes de précision n'existaient pas et où, beaucoup plus qu'aujourd'hui, la valeur individuelle jouait un rôle prépondérant.

G. GAULIS, capitaine aide-major.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Tessin. — Il nous vient de ce canton une triste nouvelle, celle de la mort du commandant Beroldingen, décédé à Mendrisio le 30 septembre, après une douloureuse maladie. Cet officier, plein de zèle et d'intelligence, cet excellent camarade,